

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES, LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES ET LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

MODIFICATION PRÉVOYANT UNE PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DE PRÊTS DE TROIS ANS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 1^{er} décembre, de la motion de l'honorable M. Benson: Que le bill C-191, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur les prêts aux petites entreprises et la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, soit lu pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques.)

L'hon. Allan G. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, il reste la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Le bill a été étudié en comité et il en est à l'étape du rapport. Le consentement est nécessaire pour en traiter aujourd'hui, mais je crois que des consultations ont eu lieu et que l'on souhaite que le bill soit adopté ce soir.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je veux seulement confirmer que ces discussions ont eu lieu et que si le ministre veut entreprendre l'étude du bill, nous y consentons.

M. J. W. Baldwin (Peace River): Nous sommes d'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle à passer outre aux avis requis et à procéder à l'étude du bill?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

AMENDEMENT PORTANT L'APPLICATION AU 30 JUIN 1973

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene), appuyé par M. MacEachen, propose que le bill C-4, loi modifiant la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, sous sa forme modifiée, soit adopté.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La motion ne devrait-elle pas être présentée par un ministre qui est bien en Chambre?

M. Baldwin: Vraiment, cela ne fait aucune différence.

L'hon. H. A. Olson, au nom de l'honorable M. Greene, propose que le bill C-4, modifiant la loi d'urgence sur

l'aide à l'exploitation des mines d'or, tel que rapporté avec des amendements par le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, soit adopté.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Quand ce bill sera-t-il lu une troisième fois? Du consentement de la Chambre, dès maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Olson (pour l'honorable M. Greene) propose que le bill soit lu une troisième fois et adopté.

• (9.20 p.m.)

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, en tant que représentant d'une région qui compte un certain nombre de mines d'or, je félicite le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) d'avoir récemment réduit à deux ans et demi les secours d'urgence aux mines d'or. Je suis heureux, également, que le comité ait décidé, au cours de ses délibérations, que l'extension de cette loi au-delà de deux ans et demi dépendra de la capacité des sociétés minières, des syndicats et des collectivités locales de conclure d'un commun accord une entente à cet égard.

Cette question devra évidemment être réglée par le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) en collaboration avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et d'autres ministres, y compris celui de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, qui est chargé du programme de recyclage. L'une des raisons de ces versements réside dans le fait que plus de la moitié des mineurs employés dans cette industrie ont dépassé l'âge auquel un recyclage efficace est encore possible. Je crois que 45 p. 100 d'entre eux ont dépassé 50 ans. Pour que cette tentative soit couronnée de succès, il faut que plusieurs ministères offrent leur aide et leurs conseils aux collectivités locales et à l'industrie. J'espère que le gouvernement, dans sa sagesse, envisagera de stocker l'or nouvellement frappé, en raison de la hausse des cours de ce métal.

Fait intéressant, les représentants des sociétés minières sont persuadés que le cours de l'or industriel dépassera, d'ici cinq ans, celui de l'or monétaire. Si cela est vrai, le gouvernement devrait profiter de cette hausse. Dans le passé, on pouvait réaliser un bénéfice en stockant de l'or au cours de \$35 l'once troy et en le vendant lorsque le cours montait à \$41. Les tendances boursières semblent indiquer que nous nous trouverons dans une position avantageuse d'ici deux ans et demi. Nous pourrions alors combler une partie de nos pertes à condition que le gouvernement ait eu la prudence de stocker l'or nouvellement frappé à \$35 l'once troy pour le revendre sur le marché américain à un prix supérieur.

C'est probablement la cinquième fois que je participe à un débat sur la prolongation de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Nous n'avons jamais pu faire enlever le mot «urgence», mais il est intéressant de noter que nous sommes parvenus à réduire le nombre des mines nécessitant une aide en vertu de cette loi d'environ